

## 1. Identification

### Identificateur de produit

#### Liste de produits

### PRODUITS DU BOIS (imprégnés et/ou enduits d'asphalte)

Stedi-R® Regular Fiberboard Sheathing (Blackboard or Softboard Sheathing)  
 Stedi-R® Structural Fiberboard Sheathing  
 Mobile Home Fiberboard Sheathing  
 High Density Roof Fiberboard  
 Regular Density Roof Fiberboard  
 Expansion Joint Substrate  
 Structural Expansion Joint Substrate  
 TemFiber Industrial Fiberboard, FiberFlex Expansion Joint  
 Wood Fiberboard, QuietBrace Sheathing, FiberBase HD Roofing Insulation Board & Regular  
 Fiberboard Wall Sheathing

----- X -----  
 ® is a Registered Trademark of Georgia-Pacific LLC

### Autres moyens d'identification

#### Numéro de la FDS

GP-31B

#### Synonymes

Panneau de fibres de bois \* Tableau noir \* Panneau de fibres de bois léger \* Panneau isolant \*  
 Panneau de support de couverture \* Panneau d'ingénierie

### Usage recommandé

Panneau de revêtement intermédiaire extérieur; panneau isolant; panneau de support de  
 couverture

### Restrictions d'utilisation

Aucun(e) connu(e).

### Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur

#### Fabricant

##### Nom de la société

Georgia-Pacific Wood Products LLC

##### Adresse

133 Peachtree Street, NE  
 Atlanta, GA 30303

##### Téléphone

Information technique : 800.284.5347  
 Demande FS : 404.652.5119

#### Courriel

MSDSREQ@GAPAC.COM

#### Numéro de téléphone d'urgence

Chemtrec - urgence : 800.424.9300

#### Importateur/Fournisseur/ Distributeur

##### Nom de la société

GP North Woods LP

##### Adresse

327022 Highway 11  
 Englehart, ON P0J 1H0

##### Téléphone

Information technique : 705-544-2395  
 Demande FS : 404.652.5119

##### Courriel

MSDSREQ@GAPAC.com

##### Numéro de téléphone d'urgence

Chemtrec - urgence : 800.424.9300

## 2. Identification des dangers

### Vue d'ensemble des mesures d'urgence

Ce produit n'est pas considéré comme dangereux sous la forme dans laquelle il est expédié par le fabricant, mais peut devenir dangereux lors d'activités en aval (p. ex., meulage, ponçage, coupe, pulvérisation) qui réduisent la taille de ses particules. Ces dangers sont décrits ci-dessous.

### Dangers physiques

Poussières combustibles Catégorie 1

### Dangers pour la santé

Irritation des yeux Catégorie 2B

Sensibilisation respiratoire Catégorie 1

Sensibilisation cutanée Catégorie 1

Mutagénicité sur les cellules germinales  
Cancérogénicité  
Toxicité pour certains organes cibles -  
exposition unique  
Non classé.

Catégorie 2  
Catégorie 1A  
Irritation des voies respiratoires de catégorie  
3

## Dangers environnementaux

## Éléments d'étiquetage



### Mention d'avertissement

Danger

### Mention de danger

Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une irritation des yeux Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Peut irriter les voies respiratoires. Susceptible d'induire des anomalies génétiques. Peut provoquer le cancer. Si des petites particules de poussière de bois sont émises par des activités de transformation, de manipulation ou par d'autres moyens, elles peuvent former des concentrations de poussières combustibles dans l'air.

### Conseil de prudence

#### Prévention

Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Porter des gants/vêtements de protection/ équipement de protection des yeux/du visage. Porter une protection respiratoire. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Se laver soigneusement après manipulation. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Éviter l'empoussièrement et la dispersion des particules de poussière dans l'air afin de minimiser les risques d'inflammation instantanée et d'explosion. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.

#### Intervention

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical/Consulter un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. En cas d'incendie : utiliser un agent d'extinction approprié.

#### Stockage

Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver à l'écart de matières incompatibles (voir rubrique 10).

#### Élimination

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

### Autres dangers

Aucun(e) connu(e).

### Renseignements supplémentaires

Aucune.

## 3. Composition/information sur les ingrédients

### Mélanges

| Dénomination chimique  | Nom commun et synonymes | Numéro d'enregistrement CAS | %        |
|------------------------|-------------------------|-----------------------------|----------|
| BOIS/POUSSIÈRE DE BOIS |                         | Non assigné                 | 60 - 100 |
| Asphalte               |                         | 8052-42-4                   | 2 - 35   |
| Brai de pétrole        |                         | 68187-58-6                  | 5 - 10   |

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

**Remarques sur la composition** Certains produits de bois d'œuvre peuvent être enduits d'un revêtement contre les taches de sève.

## 4. Premiers soins

### Inhalation

Retirer de la zone d'exposition. En cas d'arrêt respiratoire de la victime, pratiquer la respiration artificielle. Consulter un médecin en cas d'irritation persistante, de toux violente ou de difficultés à respirer.

|   |   |
|---|---|
| <b>Contact avec la peau</b>   | En cas d'irritation, laver à l'eau et au savon. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.  |
| <b>Contact avec les yeux</b>  | Ne pas se frotter les yeux. Rincer immédiatement les yeux abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Rincer avec de l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter immédiatement un médecin. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste. |
| <b>Ingestion</b>  | En cas d'ingestion de bois ou de poussière de bois, consulter immédiatement un médecin ou demander des conseils – Ne pas faire vomir.   |
| <b>Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés</b>                                   | Irritation des yeux. Les personnes exposées peuvent souffrir de larmolements, de rougeurs et de malaises. Peut provoquer une allergie cutanée. Dermate. Éruption. Peut irriter les voies respiratoires. Difficultés respiratoires.  |
| <b>Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire</b> | Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Traiter de manière symptomatique. En cas d'essoufflement, donner de l'oxygène. Garder la victime au chaud. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent être retardés.   |
| <b>Informations générales</b>   | En cas de malaise, demander un avis médical (montrer l'étiquette du produit lorsque possible). S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produit(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.  |

## 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

|  |  |
|--|--|
| <b>Agents extincteurs appropriés</b>   | Brouillard d'eau. Mousse. Poudre chimique. Dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ). Appliquer prudemment des agents extincteurs pour éviter la création d'une poussière en suspension dans l'air. Éviter les milieux à pression élevée dans lesquels il existe un risque de formation d'un mélange d'air et de poussières potentiellement explosible.  |
| <b>Agents extincteurs inappropriés</b>   | Un puissant jet d'eau peut entraîner la formation de poussières en suspension dans l'air et créer un feu à inflammation instantanée ou une atmosphère explosive.   |
| <b>Dangers spécifiques du produit dangereux</b>                                      | Danger d'explosion : Éviter la formation de poussière; une poussière fine dispersée dans l'air en une concentration suffisante et en présence d'une source d'allumage constitue un risque potentiel d'explosion de la poussière. Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie.  |
| <b>Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers</b> | Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.   |
| <b>Équipement/directives de lutte contre les incendies</b>                           | En cas d'incendie et/ou d'explosion ne pas respirer les fumées. Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque.   |
| <b>Méthodes particulières d'intervention</b>   | Pour éviter la formation de nuages de poussières, les répondants doivent diriger l'extincteur depuis l'endroit le plus éloigné possible et projeter l'agent extincteur le plus doucement possible. Les facteurs les plus importants dans l'opération d'un jet extincteur sont d'éviter la création de nuages de poussières combustibles ou l'introduction d'une plus grande quantité d'air. En particulier, les jets de plein fouet et les impacts directs sur des tas de poussière pouvant disperser les poussières dans l'air créant un risque d'inflammation instantanée. La meilleure façon d'arroser avec de l'eau consiste à asperger selon un mouvement de balayage de moyenne à grande amplitude, et ce, aussi doucement que possible. Les répondants doivent utiliser une faible pression à la lance et diriger le jet sur le matériel en flammes depuis l'endroit le plus éloigné permis par la portée du jet. |
| <b>Risques d'incendie généraux</b>   | Peut former des concentrations de poussière combustibles dans l'air.   |

## 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

|  |   |
|--|---|
| <b>Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence</b> | Utiliser des outils ne produisant pas des étincelles. Il ne faut pas laisser s'accumuler des dépôts de poussière sur des surfaces, car cette poussière peut former un mélange explosif si elle est libérée dans l'atmosphère en une concentration suffisante. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. S'assurer une ventilation adéquate. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.   |
| <b>Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage</b>                 | Éliminer toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans la zone immédiate). Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Utiliser des outils ne produisant pas des étincelles. Éviter la dispersion de poussière dans l'air (c.-à-d., comme lors du nettoyage des surfaces à l'air comprimé). Passez l'aspirateur avec allumage de la poussière vide preuve ou balayage humide petits morceaux de bois et de la poussière; placer dans un récipient approprié pour l'élimination. Ramasser les gros morceaux selon une méthode appropriée. Réduire la poussière dans l'air par l'utilisation de méthodes humides (par exemple, brouillard d'eau) et éviter sa dispersion en humidifiant l'air. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS. |
| <b>Précautions relatives à l'environnement</b>                                   | Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.   |

## 7. Manutention et stockage

### Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

La poussière peut former un mélange explosif dans l'air. Fournir la ventilation par dépression appropriée aux machines et aux endroits où il y a émission de poussières. Minimiser la formation et l'accumulation de poussière. Éviter les dépôts importants de produit, plus particulièrement sur les surfaces horizontales, lesquels dépôts peuvent être libérés dans l'air et former des nuages de poussières combustibles et contribuer à des explosions secondaires. Un ménage et un entretien de routine doivent être mis en place pour s'assurer que la poussière ne s'accumule pas sur les surfaces. Des poudres sèches peuvent accumuler de l'électricité statique lorsque soumises à la friction de manœuvres de transfert et de mélange. Prendre des précautions adéquates, comme une mise à la terre et une mise à la masse, ou le recours à des atmosphères inertes. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter une exposition prolongée. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. S'assurer que les systèmes de captage des poussières utilisés pour le transport des poussières de bois combustibles sont protégés et équipés d'un équipement de prévention et de protection contre les incendies et les explosions. Consulter les normes NFPA 664 et NFPA 69 pour obtenir de l'information, des conseils et plus de renseignements sur les exigences requises.

### Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Entreposer à plat, supporter et protéger d'un contact direct avec le sol. Stocker à l'écart des matériaux incompatibles (Consulter la section 10 de la FDS). Stocker dans un lieu sec et frais.

## 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### Limites d'exposition professionnelle

#### ACGIH

| Composants             | Type | Valeur  | Forme               |
|------------------------|------|---------|---------------------|
| BOIS/POUSSIÈRE DE BOIS | TWA  | 1 mg/m3 | Fraction inhalable. |

#### US ACGIH Threshold Limit Values: Moyenne pondérée dans le temps (TWA) : mg/m3, non-standard units

| Composants               | Type | Valeur    | Forme               |
|--------------------------|------|-----------|---------------------|
| Asphalte (CAS 8052-42-4) | TWA  | 0.5 mg/m3 | Fraction inhalable. |

#### Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

| Composants               | Type | Valeur   | Forme                  |
|--------------------------|------|----------|------------------------|
| Asphalte (CAS 8052-42-4) | TWA  | 5 mg/m3  | Fumées.                |
| BOIS/POUSSIÈRE DE BOIS   | TWA  | 3 mg/m3  | Particules inhalables. |
|                          |      | 10 mg/m3 | Total des particules.  |

#### Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)

| Composants               | Type | Valeur    | Forme                |
|--------------------------|------|-----------|----------------------|
| Asphalte (CAS 8052-42-4) | TWA  | 0.5 mg/m3 | Aérosol, inhalable.  |
| BOIS/POUSSIÈRE DE BOIS   | TWA  | 3 mg/m3   | Fraction respirable. |
|                          |      | 10 mg/m3  | Poussières totales.  |

#### Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

| Composants               | Type | Valeur    | Forme               |
|--------------------------|------|-----------|---------------------|
| Asphalte (CAS 8052-42-4) | TWA  | 0.5 mg/m3 | Fraction inhalable. |

#### Canada. Ontario VLE's. (Ministère du Travail - Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques)

| Composants               | Type | Valeur    | Forme                |
|--------------------------|------|-----------|----------------------|
| Asphalte (CAS 8052-42-4) | TWA  | 0.5 mg/m3 | Fraction inhalable.  |
| BOIS/POUSSIÈRE DE BOIS   | STEL | 10 mg/m3  | Poussière.           |
|                          | TWA  | 3 mg/m3   | Fraction respirable. |
|                          |      | 10 mg/m3  | Fraction inhalable.  |

#### Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail)

| Composants               | Type | Valeur   | Forme               |
|--------------------------|------|----------|---------------------|
| Asphalte (CAS 8052-42-4) | TWA  | 5 mg/m3  | Fumées.             |
| BOIS/POUSSIÈRE DE BOIS   | TWA  | 10 mg/m3 | Poussières totales. |

|  |  |
|--|--|
| <b>Valeurs biologiques limites</b>   | Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.   |
| <b>Contrôles d'ingénierie appropriés</b>   | Si le matériau est moulu, coupé ou utilisé dans toute opération susceptible de créer des poussières, utiliser un système d'aération aspirant local approprié pour maintenir les expositions sous les limites d'exposition recommandées.  |
| <b>Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle</b> |  |
| <b>Protection du visage/des yeux</b>   | Des lunettes de sécurité ou des protecteurs oculaires sont recommandés en utilisant le produit.  |
| <b>Protection de la peau</b>   |  |
| <b>Protection des mains</b>  | Porter des gants résistants aux produits chimiques appropriés. Le fournisseur de gants peut recommander des gants appropriés.  |
| <b>Autre</b>   | Des vêtements et des gants étanches sont recommandés afin d'éviter la sécheresse ou l'irritation des mains. Une douche oculaire ou de sécurité doit être facilement accessible sur le lieu de travail.   |
| <b>Protection respiratoire</b>   | Lorsque les travailleurs sont exposés à des concentrations supérieures à la limite d'exposition, ils doivent porter des appareils respiratoires agréés appropriés.   |
| <b>Dangers thermiques</b>  | Porter des vêtements de protection thermique appropriés, au besoin.  |
| <b>Considérations d'hygiène générale</b>   | Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Tenir à l'écart des aliments et des boissons. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. |

## 9. Propriétés physiques et chimiques

|   |  |
|---|--|
| <b>Apparence</b>  | Planches ou panneaux de fibres de bois                             |
| <b>État physique</b>  | Solide.  |
| <b>Forme</b>  | Solide   |
| <b>Couleur</b>  | Variée   |
| <b>Odeur</b>  | Bois résineux  |
| <b>Seuil olfactif</b>   | Non disponible.  |
| <b>pH</b>   | Sans objet   |
| <b>Point de fusion et point de congélation</b>                                | Sans objet   |
| <b>Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition</b>                     | Sans objet   |
| <b>Point d'éclair</b>   | Sans objet   |
| <b>Taux d'évaporation</b>   | Sans objet   |
| <b>Inflammabilité (solides et gaz)</b>  | Non disponible.  |
| <b>Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité</b> |  |
| <b>Limites d'inflammabilité - inférieure (%)</b>                              | > 40 g/cm <sup>3</sup> g/m <sup>3</sup> pour la poussière de bois. |
| <b>Limites d'inflammabilité - supérieure (%)</b>                              | Non disponible   |
| <b>Limite d'explosibilité - inférieure (%)</b>                                | Non disponible.  |
| <b>Limite d'explosibilité - supérieure (%)</b>                                | Non disponible.  |
| <b>Tension de vapeur</b>  | Sans objet   |
| <b>Densité de vapeur</b>  | Sans objet   |
| <b>Densité relative</b>   | 1 g/cm <sup>3</sup> estimation                                     |
| <b>Solubilité</b>   |  |
| <b>Solubilité (eau)</b>   | Insoluble  |
| <b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b>                                   | Sans objet   |

**Température d'auto-inflammation** 204.4 - 260 °C (399.92 - 500 °F) pour le bois

**Température de décomposition** Non disponible

**Viscosité** Non disponible.

**Autres informations**

**Masse volumique apparente** Sans objet

**Densité** 1.00 g/cm3 estimation

**Classe du point d'éclair** combustible

**Densité** Variable

**10. Stabilité et réactivité**

**Réactivité** Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport.

**Stabilité chimique** La substance est stable dans des conditions normales.

**Risque de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation.

**Conditions à éviter** Empoussièremment, dispersion des particules de poussière dans l'air, hautes températures, feu nu, étincelles ou autres sources d'inflammation.

**Matériaux incompatibles** Acides forts, alcalis, agents oxydants et huiles siccatives.

**Produits de décomposition dangereux** La décomposition thermique peut émettre des vapeurs irritantes ou des gaz de monoxyde de carbone, de dioxyde de carbone, d'aldéhydes ou d'acides organiques.

**11. Données toxicologiques**

**Renseignements sur les voies d'exposition probables**

**Inhalation** Peut provoquer une irritation du système respiratoire. Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Toute inhalation prolongée peut être nocive.

**Contact avec la peau** Peut provoquer une allergie cutanée.

**Contact avec les yeux** Provoque une irritation des yeux

**Ingestion** Sans objet dans des conditions normales d'utilisation. Peut entraîner une obstruction et une irritation temporaire du tube digestif.

**Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques** Irritation des yeux. Les personnes exposées peuvent souffrir de larmoiements, de rougeurs et de malaises. La poussière peut irriter les voies respiratoires, la peau et les yeux. Difficultés respiratoires. Peut provoquer une allergie cutanée. Dermate. Éruption.

**Renseignements sur les effets toxicologiques**

**Toxicité aiguë**

| Produit | Espèces | Résultats d'épreuves |
|---------|---------|----------------------|
|---------|---------|----------------------|

PRODUITS DU BOIS (imprégnés et/ou enduits d'asphalte)

**Aiguë**

**Cutané**

|      |     |             |
|------|-----|-------------|
| DL50 | Rat | 11111 mg/kg |
|------|-----|-------------|

**Orale**

|      |     |             |
|------|-----|-------------|
| DL50 | Rat | 25751 mg/kg |
|------|-----|-------------|

| Composants | Espèces | Résultats d'épreuves |
|------------|---------|----------------------|
|------------|---------|----------------------|

Asphalte (CAS 8052-42-4)

**Aiguë**

**Cutané**

|      |     |              |
|------|-----|--------------|
| DL50 | Rat | > 2000 mg/kg |
|------|-----|--------------|

**Orale**

|      |     |              |
|------|-----|--------------|
| DL50 | Rat | > 5000 mg/kg |
|------|-----|--------------|

| Composants   | Espèces   | Résultats d'épreuves |
|--|---|----------------------|
| Braie de pétrole (CAS 68187-58-6)  |   |                      |
| <b>Aiguë</b>   |   |                      |
| <b>Cutané</b>  |   |                      |
| DL50   | Rat   | > 2000 mg/kg         |
| <b>Orale</b>   |   |                      |
| DL50   | Rat   | 15000 mg/kg          |
| * Les estimations pour le produit peuvent être basées sur d'autres données de composants non montrées. |   |                      |
| <b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>  | Un contact prolongé avec la peau peut causer une irritation temporaire.   |                      |
| <b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>  | Provoque une irritation des yeux  |                      |
| <b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>   |   |                      |
| <b>Canada - LEMT pour l'Alberta : Irritant</b>   |   |                      |
| Irritant   |   |                      |
| <b>Canada - données sur les dangers et LEMT pour la Saskatchewan : Sensibilisant</b>                   |   |                      |
| BOIS/POUSSIÈRE DE BOIS (CAS Non assigné)   | Sensibilisateur.  |                      |
| <b>Sensibilisation respiratoire</b>  | Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.   |                      |
| <b>Sensibilisation cutanée</b>   | Peut provoquer une allergie cutanée.  |                      |
| <b>Mutagenicité sur les cellules germinales</b>  | Susceptible d'induire des anomalies génétiques.   |                      |
| <b>Cancérogénicité</b>   | La poussière créée due au sciage, ponçage ou usinage de ce produit peut causer l'assèchement nasal, des irritations, de la toux ou une sinusite. Le Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC) et le National Toxicology Program (NTP) classent cette poussière comme carcinogène. Cette classification est basée sur l'augmentation de l'occurrence d'adénocarcinomes dans les cavités nasales et para nasales des sinus qui est associée à l'exposition à la poussière de bois. L'évaluation conclut en une évidence insuffisante pour associer les cancers de l'oropharynx, de l'hypopharynx, des poumons, des glandes lymphatiques et des systèmes hématopoïétiques, de l'estomac, du colon ou du rectum à l'exposition à la poussière de bois. |                      |
|  | Asphalt: NOTE - Vapeurs / émissions résultant du chauffage classé comme cancérogène possible.   |                      |
| <b>Carcinogènes selon l'ACGIH</b>  |   |                      |
| A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.                                    |   |                      |
| <b>Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérogénicité</b>  |   |                      |
| Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.                                       |   |                      |
| <b>Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité</b>                                  |   |                      |
| 2B Peut-être cancérogène pour l'homme.   |   |                      |
| BOIS/POUSSIÈRE DE BOIS (CAS Non assigné)   | 1 Cancérogène pour l'homme.   |                      |
| <b>États-Unis. Rapport du NTP (National Toxicology Program) sur les cancérogènes</b>                   |   |                      |
| BOIS/POUSSIÈRE DE BOIS (CAS Non assigné)   | Carcinogène connu chez l'homme.   |                      |
| <b>Toxicité pour la reproduction</b>   | On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le développement.   |                      |
| <b>Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique</b>                                       | Peut irriter les voies respiratoires.   |                      |
| <b>Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées</b>                                    | Non classé.   |                      |
| <b>Danger par aspiration</b>   | Pas un danger par aspiration.   |                      |
| <b>Effets chroniques</b>   | Toute inhalation prolongée peut être nocive. Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques.  |                      |

## 12. Données écologiques

### Écotoxicité

Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Toutefois, ceci n'exclut pas la possibilité que des déversements importants ou fréquents puissent avoir un effet nocif ou nuisible sur l'environnement.

| Produit   | Espèces      | Résultats d'épreuves |
|---|--------------|----------------------|
| PRODUITS DU BOIS (imprégnés et/ou enduits d'asphalte) |              |                      |
| <b>Aquatique</b>                                      |              |                      |
| Poisson   | CL50 Poisson | 533 mg/L, 96 heures  |

\* Les estimations pour le produit peuvent être basées sur d'autres données de composants non montrées.

### Persistance et dégradation

Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit.

### Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible.

### Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

### Autres effets nocifs

On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète).

## 13. Données sur l'élimination

### Instructions pour l'élimination

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

### Règlements locaux d'élimination

Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.

### Code des déchets dangereux

Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.

### Déchets des résidus / produits non utilisés

Éliminer conformément à la réglementation locale.

### Emballages contaminés

Il est possible d'éliminer l'emballage/contenant vide en se conformant à toute réglementation applicable.

## 14. Informations relatives au transport

### TMD

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

### IATA

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

### IMDG

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

### Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC

Sans objet.

## 15. Informations sur la réglementation

### Réglementation canadienne

#### Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

#### Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

#### Gaz à effet de serre

Non inscrit.

#### Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

### Règlements internationaux

#### Convention de Stockholm

Sans objet.

#### Convention de Rotterdam

Sans objet.



**Protocole de Kyoto**

Sans objet.

**Protocole de Montréal**

Sans objet.

**Convention de Bâle**

Sans objet.

**Inventaires Internationaux**

| <b>Pays ou région</b>    | <b>Nom de l'inventaire</b>  | <b>En stock (Oui/Non)*</b> |
|--------------------------|---|----------------------------|
| Canada                   | Liste intérieure des substances (LIS)   | Oui                        |
| États-Unis et Porto Rico | Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques) | Oui                        |

\*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence  
 Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

**16. Autres informations****Date de publication** 05-30-2017**Version n°** 01

**Avis de non-responsabilité** Cette FS vise à fournir rapidement des informations utiles à(aux) l'utilisateur(s) de cette matière ou de ce produit. Elle ne vise pas à servir d'étude détaillée de tous les risques et dangers possibles, et présuppose un usage raisonnable du produit. Les informations contenues dans la présente FS sont considérées comme étant exactes à la date de sa préparation et sont une compilation de renseignements issus de sources jugées fiables. Elles sont soumises à votre attention aux fins d'analyse et de vérification. L'utilisateur ou le manutentionnaire (ou son employeur) doit tenir compte des conditions spécifiques d'utilisation, de manipulation ou d'entreposage de cette matière, et déterminer quelles mesures de sécurité ou autres précautions particulières doivent être appliquées. Les employeurs doivent veiller à ce que leurs employés, agents, entrepreneurs et clients qui utiliseront ce produit reçoivent les mises en garde et les procédures appropriées en ce qui concerne la manipulation sécuritaire du produit, et ce, y compris la présente FS. Les utilisateurs ou les manutentionnaires du produit (ou leur employeur) incertains quant aux mesures de précaution spécifiques à appliquer doivent consulter leurs employeurs, fournisseurs du produit ou professionnels de la santé et de la sécurité avant de manipuler ou de travailler avec ce produit. Veuillez nous aviser immédiatement si vous jugez que cette FS ou tout autre renseignement concernant la santé ou la sécurité de ce produit est inexact ou incomplet.

**Informations relatives à la révision**

Identification du produit et de l'entreprise : Synonymes  
 Composition / renseignements sur les ingrédients : Sommaire des composants  
 Propriétés physiques et chimiques : Propriétés multiples  
 Données réglementaires: États-Unis  
 Données HazReg : Inventaires internationaux  
 GHS: Classification



# WOOD PRODUCTS (Asphalt Impregnated and/or Coated) / PRODUITS DU BOIS (imprégnés et/ou enduits d'asphalte)

EN

## Danger

### Hazard statement

May cause an allergic skin reaction. Causes eye irritation. May cause allergy or asthma symptoms or breathing difficulties if inhaled. May cause respiratory irritation. Suspected of causing genetic defects. May cause cancer. If small particles of wood dust are generated during further processing, handling or by other means, may form combustible dust concentrations in air.

### Precautionary statement

Obtain special instructions before use. Do not handle until all safety precautions have been read and understood. Wear protective gloves/protective clothing/eye protection/face protection. Wear respiratory protection. Avoid breathing dust/fume/gas/mist/vapours/spray. Wash thoroughly after handling. Use only outdoors or in a well-ventilated area. Contaminated work clothing should not be allowed out of the workplace. Prevent dust accumulation and airborne dispersion of dust to minimize flash fire and explosion hazard. Keep away from heat, hot surfaces, sparks, open flames and other ignition sources. No smoking. IF IN EYES: Rinse cautiously with water for several minutes. Remove contact lenses, if present and easy to do. Continue rinsing. If eye irritation persists: Get medical advice/attention. IF ON SKIN: Wash with plenty of water. If skin irritation or rash occurs: Get medical advice/attention. Take off contaminated clothing and wash it before reuse. IF INHALED: Remove person to fresh air and keep comfortable for breathing. If experiencing respiratory symptoms: Call a POISON CENTER/doctor. IF exposed or concerned: Get medical advice/attention. In case of fire: Use appropriate media to extinguish. Store in a well-ventilated place. Store away from incompatible materials (see Section 10 of the SDS). Dispose of contents/container in accordance with local/regional/national/international regulations.

FR-CA

## Danger

### Mention de danger

Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une irritation des yeux Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Peut irriter les voies respiratoires. Susceptible d'inclure des anomalies génétiques. Peut provoquer le cancer. Si des petites particules de poussière de bois sont émises par des activités de transformation, de manipulation ou par d'autres moyens, elles peuvent former des concentrations de poussières combustibles dans l'air.

### Conseil de prudence

Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Porter des gants/vêtements de protection/équipement de protection des yeux/du visage. Porter une protection respiratoire. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Se laver soigneusement après manipulation. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Éviter l'empoussièrement et la dispersion des particules de poussière dans l'air afin de minimiser les risques d'inflammation instantanée et d'explosion. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical/Consulter un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. En cas d'incendie : utiliser un agent d'extinction approprié. Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver à l'écart de matières incompatibles (voir rubrique 10). Éliminer le contenu/réceptier conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

### Product list / Liste de produits:

Sedi-R® Regular Fiberboard Sheathing (Blackboard or Softboard Sheathing)  
Sedi-R® Structural Fiberboard Sheathing  
Mobile Home Fiberboard Sheathing  
High Density Roof Fiberboard  
Regular Density Roof Fiberboard  
Expansion Joint Substrate  
Structural Expansion Joint Substrate  
TemFiber Industrial Fiberboard, FiberFlex Expansion Joint  
Wood Fiberboard, QuietBrace Sheathing, FiberBase HD Roofing Insulation Board & Regular Fiberboard Wall Sheathing

Manufacturer:  
Company name: Georgia-Pacific Wood Products LLC  
Address: 2500 Schreie Street, NE  
Atlanta, GA 30328  
Telephone: Technical Information: 800-284-5347  
(MSDS Request: 404-652-5119  
e-mail: MSDSREQ@GAPAC.COM  
Emergency phone number: Chemtec - Emergency:  
800-461-9300



Importer/Supplier/ Distributor:  
Company name: GP North Woods LP  
Address: 37022 Highway 11  
Atlanta, GA 30134  
Telephone: Technical Information: 706-544-2996  
(MSDS Request: 404-652-5119  
e-mail: MSDSREQ@GAPAC.COM  
Emergency phone number: Chemtec - Emergency:

